

PROJET D'INSTALLATION D'UNE RUCHE PEDAGOGIQUE APISCOPE

Collège Léon Delagrange, Neuville-aux-bois

1– Présentation de l'apiscope



Jean-pierre Martin devant l'apiscope
L'écho du Berry 27 Septembre 2018

« L'association Abeilles etc organise, gère et anime le projet pédagogique : "APISCOPE, l'atelier des abeilles".

Grâce à une ruche spécifiquement dessinée pour pouvoir être installée en toute sécurité dans le milieu scolaire, l'apiscope, nous avons mis en place un projet s'appuyant sur les abeilles et permettant une approche transdisciplinaire, depuis la maternelle jusqu'à l'enseignement supérieur.

Les abeilles sont des insectes sociaux, qui assurent la pollinisation de nombreuses espèces végétales, elles ont un lien culturel très fort avec les êtres humains. Elles permettent d'aborder la biodiversité et le développement durable de façon très naturelle, notamment en répondant aux objectifs du développement durable définis par l'agenda 2030 proposé par l'ONU.

Le travail mené avec les élèves et les enseignants permet d'aborder les sciences par une démarche d'investigation, mais bien au delà, d'explorer la quasi totalité des champs abordés à l'école. Nous avons pu observer une très grande implication des élèves, des enseignants, mais aussi des parents d'élèves, d'agents des collectivités territoriales et du monde

associatif. Ce projet permet de travailler des compétences transversales de type psychosocial définies par l'OMS (1993).

A ce jour, plus de 120 établissements scolaires en France et à l'étranger ont bénéficié de l'installation d'apiscope dans leurs classes. La création d'un réseau d'écoles équipées d'apiscope permet par ailleurs de tisser des liens entre établissements de différents niveaux, de différents types, de différentes origines géographiques.

Ce projet est né d'un partenariat entre notre association, Abeilles etc, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Cher, l'Université d'Orléans – IUT de Bourges et l'Université de Limoges. Il bénéficie du soutien financier du Conseil Départemental du Cher et du Conseil Régional Centre-Val de Loire. »

Monsieur Jean Pierre Martin, inventeur de l'apiscope est venu au collège le jeudi 7 Novembre 2019 pour voir si l'installation d'un apiscope était possible.

L'endroit retenu serait une salle de SVT (C105) située au premier étage. Un trou serait à percer dans un mur et donnerait sur un toit sans aucun contact ou vis-à-vis avec l'entrée, la cour ou une salle de classe.

L'emplacement prévu au fond de la salle est en dehors du passage des élèves, que ce soit pour entrer ou par sortir, par la porte habituelle ou par la sortie de secours.

L'apiscope serait ensuite fixé dans le mur, dans le sol et sur une table solide à quatre pieds vissée ou collée au sol.

Du point de vue entretien, la ruche est totalement autonome (sauf en hiver où un apport de sirop de sucre peut-être fait via un siphon empêchant toute fuite d'abeilles), aucun traitement chimique n'est nécessaire.

2– Projet pédagogique

Toutes les matières enseignées au Collège peuvent être abordées grâce à cette ruche. L'apiscope peut aider à mettre en place les bases d'une démarche scientifique. Le travail envisagé s'appuie sur l'observation et plus précisément sur une observation dans la durée. Ceci va inmanquablement conduire à formuler des interrogations. Pour y répondre, les élèves élaboreront des hypothèses qu'il faudra confronter à la réalité, à la littérature existante ou à l'expertise d'un spécialiste.

Au cours de cette démarche il sera nécessaire de rendre compte, de s'exprimer : travail sur le langage, les mots, la grammaire... sur les règles du travail en groupe... importance de l'erreur dans la démarche scientifique... Les choses à observer peuvent être dans le champ des mathématiques, de la physique, de l'histoire, de la géographie, de la philosophie... Par ailleurs, grâce à internet, les classes disposant d'une ruche peuvent communiquer entre elles ou avec des classes n'en disposant pas. De telles ruches étant installées à l'étranger, un travail autour des langues vivantes pourra être mené.

Ce projet pédagogique permet de travailler de façon transversale et d'imbriquer les enseignements. Il permet aussi de tisser des liens entre des classes de différents niveaux que ce soit Ecole/Collège ou Collège/Lycée, qui peuvent ainsi être amenés à travailler ensemble.

L'apiscope permettrait d'agir sur trois axes :

- Développer le goût pour l'observation du réel et du vivant, ainsi que la recherche des élèves autour de travaux pluridisciplinaires et promotion des Sciences.
- Réaliser une éducation au développement durable et à l'écologie en sensibilisant les élèves au déclin des abeilles. (lien avec la circulaire 2019-121 du 27 Août 2019)
- Développer une collaboration inter-degrés notamment une liaison CM2/6ème déjà prévue autour des abeilles.

Notre collège étant doté d'une SEGPA (Section d'Enseignement Général et Technologique Adapté) ainsi qu'une classe dispositif ULIS (Unité Locale d'Insertion Scolaire) comportant une quinzaine d'élèves en situation de handicap, ce projet permettrait à ces élèves en situation de difficultés scolaires de trouver un sens concret à leurs enseignements.

Le projet apiscope permettra une approche pluridisciplinaire en faisant entrer en jeu différents champs disciplinaires tels que les Sciences de la Vie et de la Terre, Sciences Physiques, Technologie, Mathématiques, Français ...ainsi qu'une liaison avec les écoles du premier degré du bassin de Neuville-aux-bois (projet déjà prévu) et qui permettrait aux plus petits d'aborder dès le plus jeune âge les enjeux de la biodiversité.

3– Financement

Le coût d'un apiscope est de 1350 euros (cela comporte l'installation et le suivi pendant un an).

Ce prix inclut la subvention de 500€ accordée par la région centre pour l'installation de cet apiscope dans un établissement scolaire.

4– Liens du projet avec les engagements du Loiret pour la biodiversité et avec la circulaire interministérielle sur la transition écologique

- « Le Loiret s'engage pour la planète »

Notre projet rentre dans les 10 actions concrètes lancées par le Loiret avec l'ensemble des agents, des élus, des habitants et des acteurs du territoire.

Action 4 : Informer et sensibiliser le public à la biodiversité

Action 5 : Parcours citoyen consacré à la citoyenneté environnementale en lien avec le MOBE

- Circulaire 2019-121 du 27 Août 2019

Ce projet entre totalement en conformité avec la circulaire 2019-121 du 27 Août 2019

« 1. Les écoles et établissements doivent devenir, de manière systématique, des lieux exemplaires en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité

Plusieurs types d'actions, auxquelles vous êtes invités à veiller selon les modalités ci-après, devront être mises en œuvre **dans chaque école ou établissement** :

1.1 Mener, au sein de chaque école ou établissement au cours de l'année scolaire 2019-2020, une action pérenne en faveur de la biodiversité

L'éducation au développement durable (EDD) passe par l'expérience concrète de la protection de l'environnement. De nombreux écoles et établissements mènent d'ores et déjà des projets en matière de biodiversité avec leurs élèves. Cette démarche doit être systématisée et adaptée aux réalités territoriales et environnementales. Il vous est demandé de veiller à ce que, dans chaque école ou établissement, avant la fin de l'année 2019, soit installé un équipement ou mené un projet pérenne contribuant à la protection de la biodiversité (nichoirs à oiseaux, ruches, « hôtels à insectes », plantations d'arbres, jardins ou potagers bio, plates-bandes fleuries en fonction des potentialités locales). »